

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damase siégeant à huis clos, ce mardi 3 novembre 2020, à 19 h 30, à la mairie, située au 115, rue Saint-Étienne, Saint-Damase.

Sont présents: Madame la conseillère, Ghislaine Lussier et messieurs les conseillers, Claude Gaucher, Yvon Laflamme, Gaétan Jodoin, Alain Robert et Yves Monast.

Sous la présidence de Monsieur Christian Martin, maire

Assiste également à la séance, Madame Johanne Beauregard, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Rés. 2020-11-142 **VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, Monsieur Christian Martin, vérifie le quorum et ouvre la séance.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 4 novembre 2020 et que la municipalité de Saint-Damase est présentement en zone rouge ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Alain Robert, appuyé par monsieur le conseiller, Yvon Laflamme, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et qu'une diffusion des délibérations soit disponible dès que possible après la tenue de la séance.

ADOPTÉE

Rés. 2020-11-143 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2020**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal;

Il est proposé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, appuyé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 octobre 2020 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL- MISE À JOUR ANNUELLE - DÉPÔT

Les membres du conseil doivent mettre à jour annuellement leur déclaration des intérêts pécuniaires et déposer devant celui-ci cette déclaration. (art. 358 L.E.R.M.)

Au poste de maire : Monsieur Christian Martin,
Au district numéro 1 : Monsieur Alain Robert,
Au district numéro 2 : Madame Ghislaine Lussier,
Au district numéro 3 : Monsieur Yves Monast,
Au district numéro 4 : Monsieur Gaétan Jodoin,
Au district numéro 5 : Monsieur Yvon Laflamme,
Au district numéro 6 : Monsieur Claude Gaucher,

Ainsi tous les élus ont déposé leur déclaration annuelle.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question du public n'est parvenue par la poste ou par courriel

Rés. 2020-11-144 **ADOPTION DES COMPTES AU 31 OCTOBRE 2020**

Il est proposé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier, appuyé par monsieur le conseiller, Yves Monast, et résolu à l'unanimité que le bordereau des comptes payés et à payer au 31 octobre 2020, au montant de 310 058,20 \$ soit approuvé.

Que ce bordereau portant le numéro 2020-11-144 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

DÉPÔTS DES ÉTATS COMPARATIFS AU 31 OCTOBRE 2020

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les deux états comparatifs requis en vertu de l'article 176.4 du C.M.

Rés. 2020-11-145 **NOMINATION-DIRECTEUR TRAVAUX PUBLICS- JEAN-FRANÇOIS ALLARD**

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à l'affichage interne d'un poste de directeur des travaux publics;

CONSIDÉRANT les entrevues réalisées et les recommandations du comité personnel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alain Robert, appuyé par monsieur Yvon Laflamme, et résolu à l'unanimité de procéder à la nomination de monsieur Jean-François Allard à titre de directeur des travaux publics et d'entériner la date du 26 octobre 2020 comme date à ce changement de poste et d'approuver les termes de l'entente salariale.

ADOPTÉE

Rés. 2020-11-146 **OFFRE DE SERVICES JURIDIQUES - POUPART & POUPART AVOCATS INC., ANNÉE 2021**

CONSIDÉRANT l'offre de services présentée par la firme Poupart & Poupart Avocats inc. pour des services juridiques à titre de contentieux externe pour l'année 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Yvon Laflamme, appuyé par monsieur le conseiller, Yves Monast, et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de services juridiques de la firme Poupart & Poupart Avocats inc. pour l'année 2021 selon la proposition datée du 14 octobre 2020, sous le numéro de référence 2044;

ADOPTÉE

Rés. 2020-11-147 **OFFRES DE SERVICES – ENTRETIEN MÉNAGER DES IMMEUBLES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2021- MULTI-SERVICES D.R.**

CONSIDÉRANT l'offre de services présentée pour l'entretien ménager des immeubles municipaux pour l'année 2021 par la firme Multi-Services D.R. aux mêmes conditions que pour l'année 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin appuyé par monsieur le conseiller, Alain Robert et résolu à l'unanimité d'accorder le mandat d'entretien ménager des immeubles municipaux à la firme Multi-Services D.R. pour l'année 2021, tel que présenté dans l'offre de services no. 169, 170 et 171.

ADOPTÉE

Rés. 2020-11-148 **OFFRES DE SERVICES - JOURNAL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2021- IMPRESSIONS KLM**

CONSIDÉRANT l'offre de services présentée pour l'impression du journal municipal pour l'année 2021, datée du 1^{er} octobre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Claude Gaucher, appuyé par monsieur le conseiller, Yves Monast et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de services pour de la firme Impressions KLM pour l'année 2021 tel que présentée;

ADOPTÉE

Rés. 2020-11-149 **ACHAT D'UNE LAVEUSE À PRESSION**

CONSIDÉRANT le bris de la laveuse à pression au service de la voirie;

CONSIDÉRANT les besoins et l'analyse auprès de fournisseurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Alain Robert, appuyé par monsieur le conseiller Yvon Laflamme, et résolu à l'unanimité d'entériner l'achat d'une laveuse pression du fournisseur « Les Équipements Harjo inc.» selon la soumission 94731, datée du 21 octobre 2020 au montant de 5 096,12\$ taxes incluses.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 23-043-50-725.

ADOPTÉE

A.M. 2020-11-150 **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT L'ENLÈVEMENT DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller, Claude Gaucher, à l'effet que lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera, un règlement concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité.

Ce règlement a pour objet de prévoir les dispositions concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité

Un projet de règlement est déposé séance tenante.

A.M. 2020-11-151 **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LA COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RECYCLABLES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller, Claude Gaucher, à l'effet que lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera, un règlement concernant la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la municipalité.

Ce règlement a pour objet de prévoir les dispositions concernant la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la municipalité.

Un projet de règlement est déposé séance tenante.

A.M. 2020-11-152 **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT L'ENLÈVEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller, Claude Gaucher, à l'effet que lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera, un règlement concernant l'enlèvement des matières organiques dans les limites de la municipalité.

Ce règlement a pour objet de prévoir les dispositions concernant l'enlèvement des matières organiques dans les limites de la municipalité.

Un projet de règlement est déposé séance tenante.

Rés. 2020-11-153 **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 3 630 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 3 630 000 \$ POUR LA MISE AUX NORMES DE L'USINE DE FILTRATION**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller, Yvon Laflamme, à l'effet que lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera, un règlement décrétant une dépense de 3 630 000 \$ et un emprunt de 3 630 000 \$ pour la mise aux normes de l'usine de filtration.

Ce règlement a pour objet de décréter une dépense pour la mise aux normes de l'usine de filtration et autoriser un emprunt sur une période de 20 ans. Le remboursement de la dette capital et intérêts seront remboursés par les utilisateurs de l'eau potable et selon leur consommation.

Un projet de règlement est déposé séance tenante.

Rés. 2020-11-154 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 169, RUE PRINCIPALE**

Une dérogation mineure est demandée afin de permettre :

L'implantation d'un garage isolé et ses appentis d'une superficie de 135,45m², au lieu du 90m² prescrit par le règlement de zonage #38.

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment, sans les appentis, respecte la superficie maximale autorisée;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment existant, destiné au même usage, est d'une superficie plus importante que le bâtiment projeté qui le remplacerait;

CONSIDÉRANT QUE les appentis n'occupent pas l'espace de la même façon qu'une portion fermée d'un bâtiment et qu'ils ne sont qu'un étage de haut;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Alain Robert, appuyé par monsieur le conseiller, Yves Monast, et résolu à l'unanimité d'autoriser la demande dérogation mineure telle que présentée.

ADOPTÉE

A.M. 2020-11-155 **AVIS DE MOTION PRÉCÉDANT L'ADOPTION DU RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Gaétan Jodoin, qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 38-32 modifiant le règlement de zonage.

L'objet de ce règlement est d'autoriser les usages complémentaires à l'habitation dans la zone numéro 111 (place Morier-Traversy) ; de porter de 1,8 à 4 mètres la marge de recul avant minimale dans la zone numéro 204-P, de préciser que les corniches font partie des ouvrages en saillie permis dans les cours avant et latérales et d'autoriser, sous certaines conditions, la présence de plus d'un bâtiment principal sur un même terrain.

Rés. 2020-11-156 **ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 38-32 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE**

CONSIDÉRANT QU'une demande a été transmise à la municipalité afin que les usages complémentaires à l'habitation soient autorisés dans la zone numéro 111 (place Morier-Traversy);

CONSIDÉRANT QUE le Conseil entend apporter certaines modifications au règlement afin de faciliter son application et de mieux refléter les caractéristiques du territoire et du milieu bâti ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 3 novembre 2020, conformément à la loi, par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Alain Robert, appuyé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier et résolu à l'unanimité.

QUE le conseil adopte, lors de la séance du 3 novembre 2020, le premier projet de règlement numéro 38-32 intitulé « *Règlement amendant le règlement de zonage afin d'autoriser les usages complémentaires à l'habitation dans la zone numéro 111 et d'apporter certaines modifications visant à bonifier l'application du règlement* »;

QUE compte tenu des restrictions imposées par l'état d'urgence sanitaire, le projet de règlement fasse l'objet d'une période de consultation écrite, invitant les personnes et organismes à faire connaître leurs commentaires sur son contenu, en remplacement de l'assemblée publique de consultation.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Le conseil prend acte de la correspondance reçue depuis la dernière séance.
-MAMH- Aide financière 151 235 \$ pour le contexte de la pandémie de la COVID-19

Rés. 2020-11-157 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier, appuyé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, et résolu que la séance soit levée à 19 h 44.

ADOPTÉE

M. Christian Martin
Maire

Mme Johanne Beauregard
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Christian Martin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Christian Martin, maire